



## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA LPO ALSACE DU 13 JUIN 2025

**Remarque préliminaire : le texte ci-après constitue un projet de procès-verbal qui est à approuver par la prochaine assemblée générale.**

-----

L'Assemblée Générale Ordinaire **pour l'exercice 2024** de l'association « Ligue pour la Protection des Oiseaux, association locale Alsace » a eu lieu le vendredi 13 juin 2025 dans la salle des fêtes « Porte du Ried » à RIEDWIHR (68), en présence de 76 personnes.

*Il a été établi une liste de présence signée par les membres présents. Cette liste ainsi qu'une liste des procurations envoyées avant l'assemblée sont annexées au présent procès-verbal.*

L'ordre du jour était le suivant :

- 1) Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
- 2) Rapport moral du Président
- 3) Rapport d'activités 2024
- 4) Rapport financier pour l'exercice 2024
- 5) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 6) Renouvellement du Commissaire aux comptes
- 7) Vote des résolutions
- 8) Renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration
- 9) Divers.

Le Président Yves MULLER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents dans la salle. Il remercie ensuite le maire de RIEDWIHR, M. Christian DURR, ainsi que l'équipe salariée et tous les bénévoles qui ont œuvré pour préparer cette assemblée générale, notamment ceux du groupe local « Colmar, Munster, Neuf-Brisach ».

S'en est suivi un mot d'accueil de Monsieur le Maire, qui a brièvement présenté sa commune de PORTE DU RIED (qui regroupe les anciennes communes de RIEDWIHR et de HOLTZWHR) et ses atouts, notamment sur le plan « Nature ».

Le Président reprend la parole pour rendre hommage à Henri JENN, Jean-Paul BINNERT, Théo TRAUTMANN et Louis SCHITTLY, tous disparus en 2024 ou tout début 2025, et qui ont tous œuvré pour la LPO en particulier, et/ou pour la Nature en général.

Enfin, il salue Christelle LEHRY, vice-présidente de la Commission Environnement du Conseil Régional du Grand Est, qui a bien voulu accepter son invitation à participer à l'Assemblée Générale.

Après la projection d'une série de diapositives permettant de présenter succinctement la LPO Alsace, sous la houlette du Directeur Christophe HERVE, ce sont les membres présents du Conseil

d'Administration puis de l'équipe salariée qui se sont présentés à tour de rôle à l'assemblée, avant que le Président déclare officiellement l'ouverture de l'A.G., et de passer à l'ordre du jour.

Election d'un secrétaire de séance : Christian FRAULI accepte bien volontiers d'endosser ce rôle.

### **1) Approbation du procès-verbal de la précédente assemblée**

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023 du 07 juin 2024 (*Bilan 2023 incluant le rapport moral et P.V. consultables en ligne sur le site internet de l'association*) n'amenant aucune remarque, opposition, ni observation, est approuvé à l'unanimité.

### **2) Rapport moral du président**

Le président Yves Muller lit le rapport moral qu'il a rédigé, et qu'on peut retrouver dans le document joint en annexe et remis aux participants en début de séance, ainsi que dans le document « Bilan 2024 » (\*).

### **3) Rapport d'activités**

Ce rapport s'est appuyé sur un diaporama clair et bien documenté, mettant en valeur les actions-phare de la LPO Alsace au courant de l'année 2024, dont certaines sont commentées par le Président et le Directeur de la LPO Alsace, ou d'autres intervenants : salariés, administrateurs ou bénévoles.

*Pour plus de précisions sur les différents sujets qui ont été développés, se reporter au document (pages centrales) joint en annexe, et distribué aux participants, ainsi qu'au document « Bilan 2024 » (\*), plus détaillé.*

### **4) Rapport financier**

Toujours en s'appuyant sur ce même diaporama, le trésorier Jean-Marie RISSE commente successivement le compte de résultat analytique (produits et charges), et les principaux postes du bilan (actif et passif) de l'exercice 2024 [*se référer au chapitre « Bilan financier » en page 4 du document joint en annexe*].

Il émet ensuite une proposition d'affectation du résultat 2024 (+ 30 754 €) au compte « Réserve pour fonds associatifs ».

A retenir : comme lors des exercices précédents, le bilan 2024 est équilibré avec un budget que l'on peut qualifier de maîtrisé.

Et d'ores et déjà, le budget prévisionnel 2025 (arrêté par le Conseil d'Administration) sera dans la même lignée : ce dernier est approuvé par l'assemblée générale.

*L'approbation des comptes et le quitus au trésorier sont soumis au vote de l'assemblée, de même que l'affectation du résultat (voir les résolutions ci-après).*

### **5) Rapport du Commissaire aux comptes**

Cette année, pour la 1<sup>ère</sup> fois, c'est un représentant du Commissaire aux comptes qui a explicité le rôle de sa mission auprès de la LPO Alsace : rédaction d'un rapport général (opinion sur les comptes), ainsi que d'un rapport complet et précis. Puis il a procédé à la lecture d'un extrait (conclusion) du rapport : « Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. »

### **6) Renouvellement du Commissaire aux comptes**

Le Président Y. MULLER informe l'assemblée que l'actuel Commissaire aux comptes arrive en fin de mandat, et qu'il y a donc nécessité d'élire un nouveau Commissaire aux comptes pour les six

exercices à venir, soit 2025 à 2030. Le Président propose à l'assemblée de conserver le Cabinet KRAEMER qui a toujours donné satisfaction, et ce faisant, d'opter de travailler dans la continuité.

## **7) Vote des résolutions**

### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport moral, du rapport d'activité et du rapport financier relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ces rapports et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 30 754 €. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **TROISIEME RESOLUTION**

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Trésorier quitus entier et sans réserve de l'exercice de son mandat pour l'exercice écoulé. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit : excédent 2024 s'élevant à 30 754 € au compte « Réserve pour fonds associatifs ». Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées. Cette résolution est mise aux voix :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SIXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale prend acte de la fin du mandat du commissaire aux comptes. Elle décide de renouveler le cabinet KRAEMER et associés situé à l'Espace Européen de l'Entreprise, 25 avenue de l'Europe à Schiltigheim, en tant que Commissaire aux comptes et ce pour les 6 prochains exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes clos le 31/12/2030. Cette résolution est mise aux voix :

La résolution est adoptée à l'unanimité.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra. Cette résolution est mise aux voix :

La résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **8) Renouveaulement du tiers sortant des membres du Conseil d'Administration**

Parmi les 6 administrateurs sortants : à l'exception de Bertrand SCAAR qui ne se représente pas, Jean-Marc BRONNER, Claudio CASABONA, Christian DRONNEAU, Valérie FLORIDIA et Fernand KASEL ont souhaité renouveler leur mandat. Par ailleurs, le Président annonce qu'aucune nouvelle candidature pour rejoindre la C.A. n'a été enregistrée.

Personne ne souhaitant un vote à bulletins secrets, il est procédé à un vote global à main levée pour les candidats qui se représentent : l'assemblée générale accepte l'ensemble des 5 candidatures et approuve à l'unanimité leur réélection pour la durée prévue dans les statuts.

A l'issue de ce vote, le nouveau Conseil d'Administration compte désormais 17 membres, et sa composition est la suivante : Jean-Marc BRONNER, Claudio CASABONA, Christian DRONNEAU, Valérie FLORIDIA, Christian FRAULI, Stéphane GOUBERT, Fernand KASEL, Frédérique MERCK, Yves MULLER, Daniel NASSHAN, Éric REVEL, Jean-Marie RISSE, Guy RITTER, Pierre SIGWALT, Stéphane UMHANG, Mado WEISSGERBER-SIGEL et Alain WILLER.

#### **9) Divers**

Avant de mettre fin à l'A.G., le Président Yves MULLER a donné la parole à Mme LEHRY. Dans une courte allocution, cette dernière l'a remercié pour son invitation, puis a notamment évoqué les Réserves Naturelles de la Région Grand Est, avant de conclure ainsi : « *Votre association est vraiment très dynamique. Bravo à toute l'équipe de bénévoles, continuez comme ça !* ».

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance procède à la clôture de l'assemblée générale, et invite les participants au verre de l'amitié, ainsi qu'au partage d'un magnifique gâteau d'anniversaire très spécial, car il s'agissait de fêter les 30 années d'appartenance de la délégation locale Alsace au sein de la LPO France !

N.B. : avant l'assemblée générale proprement dite, une sortie sur le terrain était proposée aux membres ; malgré la chaleur, 24 observateurs y ont participé sous la houlette de Guy Ritter, animateur du Groupe Local et vice-président de la LPO Alsace.

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et le secrétaire.

Le Président de la LPO Alsace  
Yves MULLER



Le Secrétaire  
Christian FRAULI



(\*) Document téléchargeable sur le site internet de l'association à l'adresse suivante : <https://alsace.lpo.fr/index.php/lpo-alsace/la-lpo-alsace> (cliquer sur le lien *Bilan 2024* situé en fin d'article).